

Kanner, denen hir "Centre d'Accueil's Carrière" schons gleich no der Geburt ufänkt.

Ech soen lech merci

### **Les groupes de vie pour enfants en âge scolaire.**

**Michel KRIER**

*Directeur-adjoint*

*Kannerland*

*74, avenue Pasteur*

*L - 2310 LUXEMBOURG*

Par groupe d'enfants en âge scolaire, on entend généralement les enfants de 4 à 12 ans. Les enfants de 2,5 à 4 ans n'en sont cependant pas exclus dans certaines conditions. Pour eux se pose la question de garde pendant le temps d'école.

Parler des possibilités et limites des centres d'accueil n'est pas si simple. Elles sont en général précisées lors de toute nouvelle admission.

Il y a des critères relativement objectifs:

- Le nombre d'enfants admissibles dans un groupe. En moyenne 8.

- Une certaine homogénéité du groupe. ( âge, sexe, Q.I.) (L'intégration d'enfants à scolarité difficile est possible mais l'accueil d'un enfant pour une classe HMC est plus problématique.)

- Les fratries sont les bienvenues. Dans la réalité il est cependant rare de trouver 2,3,4 places disponibles simultanément dans la même institution.

- Lors d'un second placement, il est toujours conseillé de contacter l'institution où l'enfant a déjà séjourné.

Il y a un critère plus subjectif: La problématique.

Avant de parler de la problématique de l'enfant à accueillir, il est intéressant de connaître le raisonnement d'un responsable d'institution.

Il faut savoir que le nouvel enfant rejoindra un groupe où en vivent déjà 7 ou 8 autres.

Dans ce groupe existe une certaine dynamique et y règne une certaine ambiance. Il y a aussi un certain équilibre qui permet aux enfants et au personnel éducatif de bien y évoluer.

Lors d'une nouvelle admission, le directeur a le souci du **respect** des enfants qui vivent déjà dans le groupe. Pour tous ces enfants existent des projets qui ne peuvent être compromis par le nouvel arrivant.

Le nouvel enfant doit s'intégrer sans déstabiliser. Les éducateurs et l'institution doivent aussi pouvoir lui garantir une prise en charge adéquate, individualisée.

Dans cet esprit le directeur prendra sa décision.

Il est dès lors facile à admettre qu'une nouvelle admission ne peut se faire dans l'"urgence"

La seule façon d'accélérer la procédure est que le demandeur professionnel en accord avec le CNAP donne aussi vite que possible son accord de principe pour le placement dans **une** institution déterminée et présente au responsable un dossier complet.

Dans ce dossier devraient se trouver les autres solutions envisagées avant le placement et les raisons pour lesquelles le placement semble être la meilleure. La problématique de l'enfant devrait y être bien cernée et un diagnostic déjà posé.

La qualité et non la quantité des informations est importante.

L'admission d'un enfant est un étape importante, il faut la réussir.

Pour l'enfant c'est souvent un choc.

Si le placement semble être la solution cela doit absolument devenir la meilleure pour l'enfant et la famille.

En guise de conclusion je puis dire ceci : Les possibilités et limites de l'institution sont définies par l'identité propre à chaque institution mais que cette identité **évolue sans cesse** de part les enfants admis dans l'institution.